



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **10 DEC. 2020**

approuvant la délibération du conseil municipal
de la Ville de Genève du 25 novembre 2020
munie de la clause d'urgence

vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des
communes du 26 avril 2017

LE DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la de la Ville de Genève du 25 novembre 2020,
portant sur :

un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 4 651 191 francs destiné à financer des
mesures urgentes de soutien à l'économie

est approuvée avec la remarque suivante :

Vu les articles 79 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE -
A 2 00) et les articles 30, alinéa 1, lettre d) et 32 de la loi sur l'administration des
communes (LAC - B 6 05), l'urgence est approuvée.



Thierry Apothéloz

DIFFUSION

M. Kanaan
Mme Perler
M. Gomez
Mmes Kitsos
Barbey-Chappuis
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Ville de Genève 1 ex
SAFCO 1 ex